

RAPPORT DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2026
VILLE DE TOUL

BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET PARKING POINCARE

Conseil municipal du 28 avril 2026

Le Débat d'Orientations Budgétaires du 7 avril 2026 a permis d'évoquer les orientations budgétaires de la municipalité et de rappeler la situation financière de la ville (dotations, dette, dépenses de personnel...), tout en évoquant le contexte macro-économique dans lequel prend place la stratégie financière communale (dérapages des finances publiques, demande de contribution au redressement des finances publiques pour les collectivités, hausse inédite des cotisations patronales, contexte politique et géopolitique très instable...)

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2026 expose plus précisément les inscriptions budgétaires au titre de l'exercice 2026 pour le budget principal et le budget annexe Parking Poincaré.

Les évolutions comparatives sont faites entre les montants inscrits au budget primitif 2026 et le total des inscriptions budgétaires de l'exercice 2025 (BP + DM). Les chiffres présentés peuvent être arrondis pour faciliter la lecture.

Le passage en nomenclature M57 impose certains ajustements de présentation puisque le comparatif avec la M14 est parfois impossible au regard des modifications imposées par cette nouvelle nomenclature depuis le 1^{er} janvier 2023. Les dépenses imprévues sont concernées puisqu'elles n'existent plus en tant que chapitre budgétaire et ne peuvent plus participer à l'équilibre général du budget. Pour faire face aux aléas de gestion, la Ville de Toul avait recours chaque année et de manière substantielle aux dépenses imprévues pour l'équilibre budgétaire. Il convient donc de retenir une nouvelle approche des dépenses imprévues. Conformément à la note du mois d'octobre 2022 de la Direction générale des collectivités locales et de la Direction générale des finances publiques, le référentiel M57 impose de répartir toutes les inscriptions de crédits sur les chapitres d'exécution, obligation qui n'est pas contraire au principe de sincérité fixé par l'article L.1612-4 du CGCT. Le terme de « aléas de gestion » sera utilisé dans ce rapport pour décrire ces inscriptions.

LE BUDGET PRINCIPAL

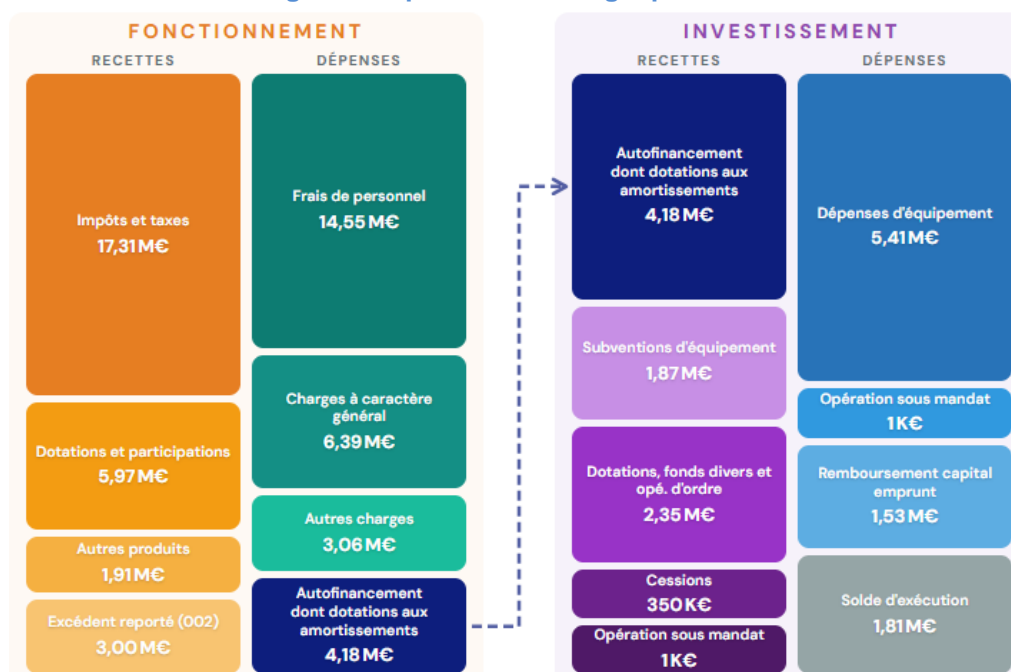
I. Présentation générale et équilibres du budget

Dans un contexte marqué par la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, par des tensions géopolitiques persistantes et par un environnement inflationniste encore incertain, le budget primitif 2026 de la Ville de Toul s'équilibre en dépenses et en recettes à 38 571 487 €.

Fonctionnement	28 901 636 €
Investissement	9 669 851 €

Le budget primitif 2026 traduit la mise en œuvre de la stratégie de rééquilibrage engagée par la Ville entre les deux sections dont la mise en œuvre a été débattue lors du débat d'orientations budgétaires du 7 avril 2026. En fonctionnement, les dépenses réelles reculent de 2,2 % par rapport au budget 2025, tandis que les charges à caractère général diminuent d'environ 4,0 %, ce qui traduit un effort de gestion toujours significatif dans un contexte de nouveau marqué par les tensions inflationnistes. Dans le même temps, l'équilibre de la section de fonctionnement repose sur une moindre mobilisation de l'excédent reporté, le 002 étant ramené de près de 4M€ à 3M€, au profit d'un renforcement de l'affectation en investissement via le compte 1068. Les recettes réelles de fonctionnement demeurent, quant à elles, orientées à la hausse, malgré un environnement moins favorable sur les concours et compensations de l'État. En investissement, les dépenses réelles diminuent également, de l'ordre de 11,7 % par rapport au budget 2025, sous l'effet d'une programmation resserrée et de priorisations assumées, cohérentes avec l'objectif de consolider durablement la trajectoire financière de la Ville.

Les grands équilibres du budget primitif 2026



Cet équilibre budgétaire demeure néanmoins exigeant dans un environnement économique et institutionnel marqué par de fortes incertitudes. La loi de finances pour 2026 confirme la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, tandis que la persistance des tensions géopolitiques, la volatilité des marchés de l'énergie, la hausse des cotisations patronales, en particulier à la CNRACL, ainsi que la pression exercée sur les dotations et compensations de l'État imposent une gestion particulièrement prudente.

Dans ce contexte, la Ville de Toul a dû concilier le maintien de la qualité du service public, la maîtrise de ses charges et l'optimisation de ses ressources. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de pérenniser une gestion saine, tout en poursuivant les investissements jugés prioritaires pour l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Depuis plusieurs exercices, le budget principal de la Ville fait apparaître un décalage structurel entre un excédent cumulé de fonctionnement élevé et un déficit d'investissement reporté encore significatif. Le budget 2026 vise précisément à corriger progressivement cette situation, en mobilisant plus directement les ressources de fonctionnement au service des besoins durables d'investissement, en renforçant l'autofinancement, en resserrant la programmation d'équipement et en poursuivant la réduction de l'endettement sans recourir à un emprunt nouveau.

En définitive, le budget primitif 2026 reflète un choix de gestion à la fois responsable et stratégique : contenir la dynamique des dépenses de fonctionnement, sécuriser un niveau d'épargne plus solide, mobiliser de manière mesurée le levier fiscal, et soutenir les opérations structurantes sans emprunt nouveau, dans une logique de redressement progressif de la structure budgétaire communale.

II. Section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement atteignent un montant prévisionnel de 28 901 636 €, composé de 25 181 636 € de recettes réelles, de 720 000 € d'opérations d'ordre et de 3 000 000 € de résultat reporté. Le niveau global de la section diminue de 0,8 % par rapport au budget 2025, en raison d'une moindre mobilisation de l'excédent reporté, tandis que les recettes réelles de fonctionnement progressent, quant à elles, par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent cumulé de fonctionnement issu de la clôture de l'exercice précédent s'élève à 4 887 303,59 €. Toutefois, dans le cadre de la stratégie de rééquilibrage engagée entre les sections de fonctionnement et d'investissement, la Ville a fait le choix de limiter la reprise en section de fonctionnement à 3 000 000 €. Le solde, soit 1 887 303,59 €, est affecté en recette d'investissement au compte 1068, afin de renforcer les ressources propres de la section d'investissement et de réduire progressivement le poids du déficit d'investissement reporté.

Pour 2026, les recettes réelles de fonctionnement devraient progresser de 3,2 % dans un contexte budgétaire exigeant, marqué par l'érosion de certaines ressources et la nécessité de sécuriser l'équilibre financier de la Ville.

Les points clés des recettes de fonctionnement incluent :

- Une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 66K€,
- Une diminution de certaines dotations et participations, notamment la compensation sur les locaux industriels (-19,3 %), représentant une perte de plus de 180K€ ;
- Des produits de services dynamiques (+5,8 %), portés par les revalorisations tarifaires intervenues en 2025, dont les effets se matérialiseront pleinement en 2026, ainsi que par une bonne fréquentation des services de la Ville.
- Une mobilisation mesurée du levier fiscal pour soutenir l'équilibre de fonctionnement 2026 et la trajectoire financière de la collectivité

Evolution des recettes de fonctionnement budgétées

	BUDGET TOTAL 2025	BP 2026	EVOLUTION
013 - Atténuation de charges	126 400 €	121 300 €	-4,0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 309 163 €	1 385 608 €	5,8%
73 - Impôts et taxes (versements de fiscalité)	5 536 062 €	5 537 105 €	0,0%
731- Fiscalité locale	10 852 312 €	11 770 602 €	8,5%
<i>Fiscalité directe</i>	10 051 129 €	10 976 767 €	9,2%
<i>Fiscalité indirecte</i>	801 183 €	793 835 €	-0,9%
74 - Dotations et participations	6 080 543 €	5 965 149 €	-1,9%
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	4 385 289 €	4 318 438 €	-1,5%
<i>Compensations d'exonérations taxes foncières</i>	984 905 €	816 502 €	-17,1%
<i>Subventions et participations</i>	699 186 €	830 209 €	18,7%
75 - Autres produits gestion courante	490 916 €	401 831 €	-18,1%
76 - Produits financiers	39 €	41 €	4,5%
77 - Produits spécifiques	0 €	0 €	-
78 - Reprise sur provisions	0 €	0 €	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 395 435 €	25 181 636 €	3,22%
042 - Opérations d'ordre entre section	740 000 €	720 000 €	-2,7%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	740 000 €	720 000 €	-2,7%
002 - Solde reporté en fonctionnement	4 001 544 €	3 000 000 €	-25,0%
Total des recettes de fonctionnement	29 136 979 €	28 901 636 €	-0,8%
Autofinancement prévisionnel	3 859 549 €	4 179 002 €	8,3%

Les atténuations de charges : 121K€

Les **atténuations de charges** intègrent notamment les chèques déjeuner et les remboursements des indemnités journalières, elle devrait connaître une légère baisse en 2026 de -4%.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses : 1,39M€

Les **produits des services, du domaine et des ventes diverses** sont inscrits en hausse de 5,8 % par rapport au budget 2025. Cette évolution s'explique par les revalorisations tarifaires intervenues au cours du dernier exercice, dont les effets se déploieront en année pleine en 2026, ainsi que par une dynamique soutenue de fréquentation des services publics.

Une hausse des recettes liées au droit de place de l'aire de camping-cars devrait être constatée grâce à la mise en place d'un système de barrière automatique opérationnel depuis fin 2025.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'aucune augmentation du prix des repas en restauration scolaire n'a été appliquée depuis 13 ans, afin de garantir un accès à un service de qualité à un coût maîtrisé pour les familles, de ce fait la fréquentation ne cesse d'augmenter.

Décomposition des principaux produits des services, domaine et ventes

	Budget 2025	BP 2026
Restauration scolaire et accueil périscolaire	277 100 €	310 000 €
Mutualisation autorisation droit des sols	136 000 €	139 273 €
Stationnement sur voirie	120 000 €	120 000 €
Droits d'entrée au cinéma	115 000 €	100 000 €
Règlement des familles au CSC	93 000 €	116 000 €
Location gymnases et terrains	90 000 €	90 000 €
Droits d'entrée patinoire	50 000 €	45 000 €
Droits places de bateaux au Port de France	50 000 €	50 000 €
Droits place aire de campings car	12 000 €	30 000 €

Les recettes issues de la fiscalité locale, des impôts et taxes : 11,77M€

En 2026, la faible revalorisation des bases fiscales (+0,8 %) limite la progression des recettes et ne permet pas, à elle seule, de couvrir l'évolution des charges de fonctionnement. Dans ce contexte et comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, le BP 2026 intègre les produits correspondants à une hausse de 3 points de la taxe foncière sur les propriétés bâties, appliquée proportionnellement à la THRS et à la TFPNB. Cette mesure générerait environ 807 467 € de recettes supplémentaires et contribuerait à assurer l'équilibre budgétaire sans recours à l'emprunt.

Malgré la hausse des taux, la part des produits de la fiscalité locale dans les recettes réelles de fonctionnement demeure contenue, passant de 44,5 % en 2025 à 46,7 %. Le produit fiscal est ainsi estimé à 11 770 602 €, soit une progression de 8,5 % par rapport au budget 2025.

La fiscalité indirecte a été inscrite pour un montant de 793K€ et enregistre une légère diminution par rapport au budget 2025, notamment avec les incertitudes suivantes sur :

- Une accise sur l'électricité difficile à estimer au regard des méthodes de calcul qui impliquent de prendre en compte la variation de consommation d'électricité sur le territoire. La consommation ayant tendance à diminuer de plusieurs années, il convient de rester prudent sur le produit de cette taxe.
- La taxe additionnelle qui pourrait, dont le produit demeure étroitement lié au dynamisme du marché immobilier, est inscrite avec prudence à 300 000 € en 2026, malgré les premiers signes de reprise observés sur le marché de l'ancien.

Décomposition des principaux produits fiscaux

	Budget 2025	BP 2026
Taxe additionnelle sur droits de mutation	314 871 €	300 000 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	345 000 €	340 000 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	87 725 €	66 900 €
Taxe d'habitation sur les logements vacants	118 402 €	129 098 €
Taxe sur la publicité extérieure	82 000 €	90 000 €
Taxe sur les pylônes électriques	56 612 €	58 135 €
	10 849 612 €	11 764 902 €

**Dont versement estimé coefficient correcteur*

Mise en place depuis 2023 pour lutter contre la vacance structurelle, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) montre de premiers effets réels sur la baisse du nombre de logement vacants (fiscalement) à Toul. Le nombre de locaux vacants imposés à la THLV en 2025 était de 301, pour un produit fiscal de 162 526€, contre 480 locaux en 2024 pour un produit de 268 034 €.

Le montant du produit notifié dans l'état fiscal 1259 pour la THRS est également en baisse pour atteindre 66 900€ contre 87 725 € en 2025.

Enfin, la taxe sur les friches commerciales (TFC) qui s'applique depuis 2025 afin de lutter contre la vacance commerciale n'a généré un produit que de 304 €. Il n'est pas proposé d'inscription budgétaire par prudence et au vu du montant négligeable que pourrait représenter le produit de cette taxe.

Les reversements de fiscalité : 5,5M€

Les **reversements de fiscalité** entre la CC2T et la commune de Toul reste constant par rapport à 2025 avec une attribution de compensation de 5 277 105€ et une Dotation de Solidarité Communautaire estimée à 260 000€ dans l'attente des notifications de critères de DGF qui permettront de calculer le montant définitif à répartir entre les communes membres.

Les dotations et participations : 5.97M€

Les **dotations et participations** représentent 24% des recettes réelles de fonctionnement avec une inscription prévisionnelle de 5 965 149 € dont les dotations de l'Etat (DGF) estimées à hauteur de 4 318 438 € (-1,5%) et les allocations compensatrices de taxes foncières avec notamment la part issue des exonérations sur les locaux industriels pour 814 020 € (-0.30%).

La dotation forfaitaire est inscrite en nette baisse en 2026, à hauteur de 1 140 177 €, soit un recul d'environ 128 K€ par rapport à 2025, sous l'effet du renforcement de l'écrêtement. À l'inverse, les dotations de péréquation évoluent plus favorablement, avec une DSU inscrite à 2 695 287 € (+69 K€) et une DSR globalement stable à 415 661 €. Les subventions et participations s'inscrivent également en retrait, principalement sous l'effet de la baisse de la compensation liée aux locaux industriels, minorée de 19,3 %, soit une perte estimée à environ 180 K€. Malgré ce contexte, plusieurs participations demeurent dynamiques, notamment les financements de la CAF et du Département en matière de jeunesse, ainsi que certains concours ciblés en faveur de la culture, de l'habitat et des titres sécurisés.

Décomposition des principales dotations et participations

	Budget 2025	BP 2026
Dotation de solidarité urbaine	2 626 376 €	2 695 287 €
Dotation forfaitaire	1 268 483 €	1 140 177 €
Allocations compensatrices	984 000 €	816 502 €
Dotation de solidarité rurale	415 638 €	415 661 €
Subventions CSC	403 330 €	421 450 €
Subventions (DPV, DRAC UDAP...))	52 065 €	79 750 €
Dotation nationale de péréquation	74 792 €	67 313 €
FCTVA	52 398 €	32 500 €
Dotations pour titres sécurisés	38 000 €	38 000 €
Subventions rénovation urbaine	40 000 €	44 500 €

Les autres produits de gestion courante : 402K€

Les autres produits de gestion courante sont prévus à hauteur de 402K€ au BP 2026, en recul de 18,1 % par rapport au BP 2025. Ils correspondent principalement aux recettes de locations, aux redevances d'occupation et à divers remboursements, notamment assurantiels. Leur inscription est volontairement prudente au regard des fortes variations constatées les exercices précédents, en particulier sur les remboursements d'assurance, dans un contexte de baisse de l'absentéisme.

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 28 901 636 € répartis entre les dépenses réelles (24 002 634 €) et les opérations d'ordre (4 899 002 €).

Face à des contraintes budgétaires importantes, la Ville adopte une approche prudente et réaliste des dépenses de fonctionnement du BP 2026, avec une baisse prévisionnelle de 2,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Toul, en tant que commune-centre, doit concilier maîtrise des dépenses et maintien du service public, avec une attention particulière sur les charges générales, les dépenses énergétiques, la masse salariale, les cotisations retraite et les dépenses incompressibles liées aux obligations de service public.

Evolution des dépenses de fonctionnement (budget principal)

	Budget total 2025	BP 2026	EVOLUTION
011 - Charges à caractère général	6 649 236 €	6 390 579 €	-3,9%
<i>dont aléas de gestion</i>	507 957 €	150 000 €	-70,5%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	14 750 000 €	14 550 000 €	-1,4%
014 - Atténuation de produits	170 288 €	107 947 €	-36,6%
65 - Autres charges gestion courante	2 381 905 €	2 420 836 €	1,6%
<i>dont subventions (associations, écoles privées, écoles)</i>	117 000 €	138 879 €	18,7%
66 - Charges financières	521 000 €	481 288 €	-7,6%
67 - Charges spécifiques	50 000 €	16 548 €	-66,9%
68 - Dotations aux provisions	15 000 €	35 436 €	136,2%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	24 537 430 €	24 002 634 €	-2,2%
042 - Opérations d'ordre entre section	1 963 400 €	1 950 000 €	-0,7%
023 - Virement à la section d'investissement	2 636 149 €	2 949 002 €	11,9%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 599 549 €	4 899 002 €	6,5%
Total des dépenses de fonctionnement	29 136 979 €	28 901 636 €	-0,8%

Les charges à caractère général : 6,39M€

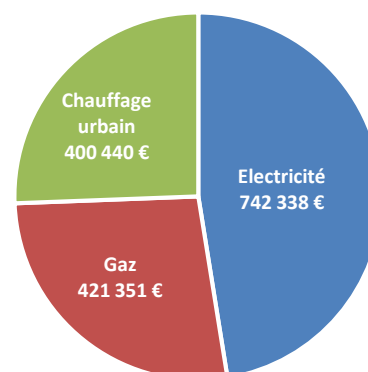
Les **charges à caractère général** sont inscrites prévisionnellement avec une diminution de 3,9% par rapport au budget 2025 traduisant les efforts budgétaires encore réalisés dans ce budget 2026.

Ce chapitre regroupe les dépenses essentielles au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine, s'élèvent à 6,39 M€ en 2026, proche du niveau de 2019. Rapporté à l'inflation, cela représente une baisse réelle d'environ 15 %, traduisant un effort de maîtrise déjà significatif, les marges résiduelles restant limitées pour maintenir le service et l'attractivité de la Ville.

Pour rappel, le passage à la nomenclature M57 a conduit à la disparition des dépenses imprévues en tant que ligne budgétaire spécifique. Une partie des crédits anciennement mobilisés à ce titre a été progressivement ventilée sur le chapitre 011 afin de couvrir les aléas de gestion courante. Ces crédits font depuis l'objet d'un ajustement annuel progressif à la baisse.

L'un des postes de dépense les plus volatils et ayant subi la plus grande hausse ces dernières années est celui des dépenses énergétiques. Malgré la déréglementation européenne et l'impossibilité de recourir aux tarifs réglementés, la Ville de Toul a su s'adapter et recourir à une réelle stratégie de sécurisation d'approvisionnement et de contrôle des prix avec un mix énergétique plus varié. Le réseau de chaleur urbain produit une énergie issue de la biomasse et permet de réduire le coût, la volatilité, et les émissions de CO2. Le contrat d'électricité bénéficie également d'une offre 100% verte, et les actions pour réduire les consommations se poursuivent (sensibilisation, relamping LED...) tout en ayant un contrat à prix fixe jusqu'en 2027. Il en est de même pour le gaz dont les prix sont fixes jusqu'en 2028.

Répartition estimée des dépenses énergétiques (hors eau)



En parallèle, la Ville a eu recours à un prestataire pour analyser les factures d'électricité des 5 dernières années afin de déceler des erreurs et des anomalies (prix non conformes, erreurs dans la réglementation appliquée...). A ce jour, la Ville a pu récupérer plus de 28K€ auprès des fournisseurs et les travaux se poursuivent sur 2026.

Enfin, la Ville souhaite maintenir une offre de service de qualité aux Toulousains, à mener de nombreux travaux en régie (coût de fournitures et de personnel), tout en offrant une saison culturelle attrayante pour le territoire.

Décomposition des principales charges à caractère général (hors aléas de gestion)

	BUDGET TOTAL 2025	BP 2026	EVOLUTION
Energie et carburant	1 941 270 €	1 759 355 €	-9,4%
Entretien et réparation	594 473 €	552 761 €	-7,0%
Maintenance	343 977 €	249 368 €	-27,5%
Assurances	315 534 €	320 584 €	1,6%
Impôts et taxes	105 356 €	99 402 €	-5,7%
Autres services extérieurs*	1 553 439 €	1 627 056 €	4,7%
Crédit-bail et locations	336 017 €	293 177 €	-12,7%
Autres charges (fournitures, prestation de service...)	1 459 172 €	1 388 876 €	-4,8%

*Intègrent notamment les ordures ménagères, animation OPAH-RU, frais de télécommunication, balayures, spectacles salle de l’Arsenal, les frais de contentieux, feux d’artifices, transports collectifs, manifestations culturelles, jumelage etc.

Il convient de rappeler que la Ville dispose, au sein de ses effectifs, de l’ensemble des corps de métier nécessaires, lui permettant de réaliser de nombreux travaux en régie.

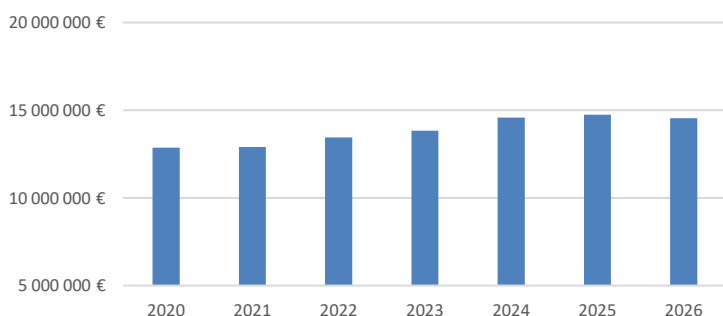
Pour 2026, on retrouve notamment les travaux en régie suivants : extension et création de la roseraie d’un WC PMR, création de sanitaires aux Ateliers, rénovation de l’Espace scène et relamping du Théâtre du Moulin, fabrication de portails et portillons pour les promenades ou encore le stade Pont Bernon, réalisation d’une scénographie Place ronde, reprise du réseaux d’assainissement dans la travée 5 de l’espace Dedon, création de plateforme à Toul Plage, création de dos d’âne (Rue Baron Louis, Rue qui qu’en Grogne), réfection de la cour de l’Arche Toulouise et du boulodrome quartier Pinteville, ...

Les dépenses correspondantes sont initialement imputées en section de fonctionnement, avant d’être intégrées en section d’investissement afin de valoriser ces travaux.

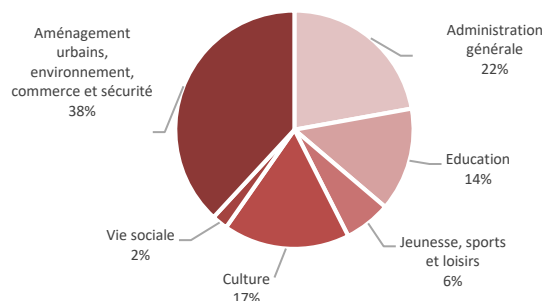
Les dépenses de personnel : 14,55M€

Les **charges de personnel et frais assimilés** atteignent un montant prévisionnel de 14 550 000 € soit une baisse de 1,4% par rapport au budget 2025 et une part d’environ 50% des dépenses totales de fonctionnement. Ce chapitre budgétaire connaît une baisse de 200k€ par rapport au budget 2025 mais reste à un niveau stable de 60% des dépenses réelles de fonctionnement.

Evolution des dépenses de personnel budgétées



Répartition de la masse salariale



L’analyse comparative met en évidence plusieurs évolutions significatives. Les principales hausses concernent notamment les cotisations retraites (+157 662 €), traduisant l’évolution réglementaire et la structure des effectifs, ainsi que la création d’un poste dédié au personnel rémunéré à la vacation (+146 400 €). Cette évolution correspond à la mise en place d’une identification budgétaire spécifique des vacataires, permettant de financer des besoins clairement identifiés tels que les contrats d’engagement éducatif (CEE), les activités du centre

socioculturel (CSC), les actions éducatives ainsi que certaines activités saisonnières, dont notamment les interventions liées aux activités du Directeur artistique. Cette création vise ainsi à mieux individualiser ces dépenses et à améliorer la lisibilité budgétaire, en distinguant ces interventions ponctuelles des rémunérations classiques des agents non titulaires.

Une augmentation est également observée pour le personnel affecté par le CCAS/CIAS (+27 750 €), traduisant un renforcement des moyens humains externes nécessaires à l'accompagnement des missions sociales.

À l'inverse, plusieurs postes enregistrent des diminutions importantes. La baisse la plus significative concerne les rémunérations des contractuels (-321 933 €). Cette évolution s'explique en partie par le transfert d'une fraction des crédits vers le poste des vacataires, et non exclusivement par une réduction du volume de contrats. Cette évolution s'accompagne d'une diminution des primes contractuelles (-57 040 €) et des cotisations URSSAF (-53 220 €), en cohérence avec l'évolution des modalités d'emploi.

Une baisse est également constatée sur certaines charges annexes telles que les allocations chômage et la médecine du travail, illustrant une optimisation des dépenses sociales liée à l'évolution des situations individuelles.

Globalement, le budget 2026 conserve une structure similaire à celle de 2025, tout en intégrant des ajustements ciblés. Il traduit une évolution des modalités de gestion des ressources humaines, marquée par une meilleure identification des dépenses liées aux interventions ponctuelles, une diversification des formes d'emploi (vacations et apprentissage) et une progression des charges liées aux retraites.

Ainsi, le budget 2026 s'inscrit dans une logique de gestion financière prudente et maîtrisée, visant à maintenir l'équilibre budgétaire tout en adaptant les ressources humaines aux besoins des services. Les tendances principales reposent sur la stabilisation des dépenses salariales, l'augmentation des charges retraites, la clarification budgétaire des dépenses liées aux vacataires et une maîtrise globale des charges sociales.

Détail des charges principales de personnel entre 2021 et le prévisionnel 2026

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Rémunération principale	5 588 936€	5 762 639€	5 936 025 €	6 000 931 €	5 787 568 €	5 917 563 €
Rémunération non titulaires	1 361 943€	1 509 474€	1 631 223 €	1 866 923 €	1 777 169 €	1 570 067 €
Régime indemnitaire mensuel	915 486€	1 000 779€	1 052 903 €	1 142 550 €	1 133 092 €	1 214 739 €
Primes annuelles	463 251€	489 280€	511 032 €	538 173 €	525 603 €	540 000 €
Prime de précarité	10 391€	8 558€	10 037 €	7 538 €	21 156 €	22 000 €
Heures supplémentaires (hors élections)	110 337 €	142 261 €	132 335 €	124 450 €	105 782 €	103 770 €
Astreintes	26 615€	29 192€	28 694 €	39 563 €	42 329 €	40 000 €
Supplément familial de traitement	79 346€	78 685€	81 669 €	74 569 €	72 587 €	73 794 €
NBI	74 118€	76 594€	80 260 €	79 116 €	73 288 €	72 798 €
ICCSG (indemnité complémentaire suite hausse CSG depuis 2018)	79 392€	78 864€	80 042 €	80 183 €	79 177 €	82 000 €
Avantages en nature logement	9 695€	11 006€	10 004 €	10 298€	10 401 €	8 000 €
GIPA	2 808€	6 853€	12 521 €	0€	0€	0€

Les autres charges de gestion courante : 2 420 836 €

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de 2,6 % par rapport au budget 2025, soit environ +39 k€. Cette hausse résulte notamment de l'accroissement des demandes de formation (indemnités et frais de mission), du renouvellement de la licence de visualisation des caméras de vidéoprotection au CSU pour 5 ans.

La subvention d'équilibre au CCAS reste stable par rapport à 2025, à 1 375 000 € ainsi que les subventions aux associations inscrites pour un montant de 427k€ alors que les subventions aux écoles privées augmentent de 11,8K€ par rapport à 2025.

Les **indemnités des élus** et autres cotisations s'élèvent à 284K€ soit +4,8% par rapport au montant inscrit en 2025.

Les charges financières : 481 288 €

Les **charges financières** prévisionnelles marquent une baisse de 7.6% entre 2025 et 2026, malgré la souscription d'emprunt en 2025 à hauteur 1.4M€. La dette de la Ville de Toul est composée principalement de taux fixe (72 %), limitant son exposition aux variations des taux d'intérêt. Le restant de la dette est indexé sur des taux variables, dont le Livret A qui a bénéficié d'une baisse de 1,5 % au 1er février 2026, réduisant les intérêts de 123 K€ en 2025 à 91 K€ en 2026 soit environ -33 K€). Combiné à l'amortissement progressif de certains emprunts, cela stabilise les charges financières à 481 K€, en baisse par rapport à 2024 (522 K€) et 2025 (521 K€).

Les atténuations de produits : 107 947 €

Les atténuations de produits diminuent de 36,6% par rapport au budget 2025, principalement du fait que le montant des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants qui s'élevaient à 115 713 € en 2025 passe à 31 531 € en 2025, signe d'une stabilisation de cette taxe que ce soit en terme de déclaration ou de produit.

De plus, le partage de 50% de la croissance du produit fiscal communal de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) sur le périmètre des zones communautaires (ZAE) vers la CC2T est de 59 444€ pour l'exercice 2026 prenant en compte cinq nouvelles constructions représentant un montant complémentaire de 8 322€.

Enfin, le reversement de 50% des forfaits post-stationnement (FPS) dans le cadre de la compétence mobilité devrait passer de 470 € en 2025 à 11 272 € en 2025 du fait de moindres encaissements de FPS (meilleur taux de paiement des usagers) et de l'augmentation des charges relatives à la gestion des FPS.

Les dotations aux provisions : 35 436 €

Les **dotations aux provisions** pour 2026 s'élèvent à 35 436 € et concernent trois postes principaux :

- Procédure d'astreinte administrative suite à une infraction au code de l'urbanisme : 4 600 €
- Créance relative à l'enlèvement et aux frais de stationnement d'un bateau épave au Port de France et dont les recours en matière de recouvrement n'aboutissent pas : 20 836 €
- Créances douteuses anciennes (plus de 2 ans), pour lesquelles une provision de 15 % est constituée : 10 000 €

Ces provisions permettent de couvrir des risques et charges potentielles identifiés, garantissant ainsi une meilleure maîtrise des engagements financiers de la Ville

Les opérations d'ordre : 4 899 002€

Les **opérations d'ordre** intègrent un virement à la section d'investissement de 2 949 002 € afin de couvrir le remboursement en capital et de financer les projets d'investissements, ainsi que 1 950 000€ pour réaliser les écritures des dotations aux amortissements.

c. Autofinancement prévisionnel

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés précédemment, le budget principal dégage un autofinancement prévisionnel global de 4 179 001,36 €.

III. Section d'investissement

a. Les recettes d'investissement

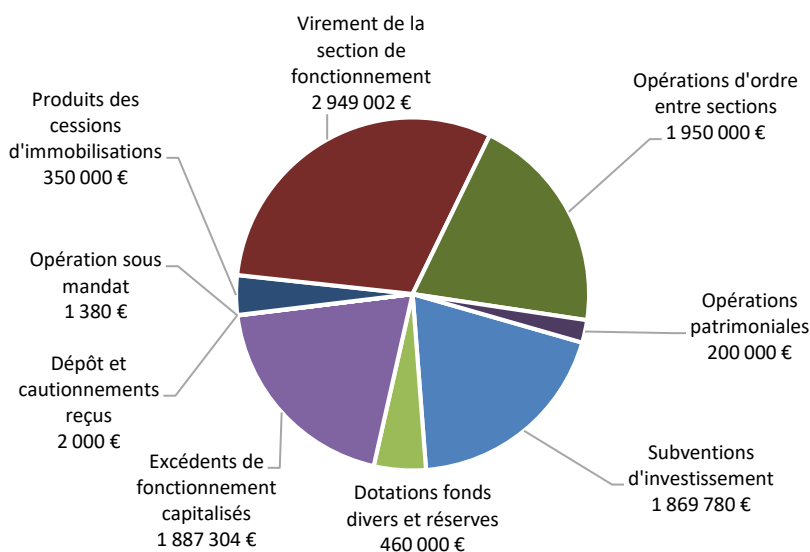
Le financement des opérations d'investissement en 2026 repose sur une approche prudente, privilégiant les ressources propres de la collectivité et les subventions extérieurs sécurisés sans avoir recours à l'emprunt.

Les recettes prévisionnelles d'investissement atteignent 9 669 851 € et se répartissent entre les recettes réelles (4 570 849 €), les opérations d'ordre (5 099 002 €) et le virement de la section de fonctionnement de 2 949 002 €.

Evolution des recettes d'investissement budgétées

	Budget 2025	BP 2026	Evolution
13 - Subventions d'investissement	2 334 948 €	1 869 780 €	-19,9%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 401 000 €	0 €	-100,0%
10 - Dotations fonds divers et réserves	635 698 €	460 000 €	-27,6%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 108 195 €	1 887 304 €	70,3%
21 - Immobilisations corporelles		385 €	
165 - Dépôt et cautionnements reçus	1 000 €	2 000 €	100,0%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0 €	350 000 €	-
458101 - Opération sous mandat	750 000 €	1 380 €	-
Total des recettes réelles d'investissement	6 230 841 €	4 570 849 €	-26,6%
021- Virement de la section de fonctionnement	2 636 149 €	2 949 002 €	11,9%
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 963 400 €	1 950 000 €	-0,7%
041 - Opérations patrimoniales	533 970 €	200 000 €	-62,5%
Total des recettes d'ordre d'investissement	5 133 519 €	5 099 002 €	-0,7%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 364 360 €	9 669 851 €	-14,9%

Répartition des recettes d'investissement (en €)



Les subventions d'investissement : 1 869 780€

Les **subventions d'investissement** atteignent un niveau prévisionnel de 1,87M€ en 2026 soit une baisse prévisionnelle de 19.9% par rapport au budget 2025. La recherche et la gestion active des subventions auprès des partenaires de la Ville reste conséquente mais restreintes au vu du contexte de coupes et de restrictions budgétaires au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales. Les éventuelles nouvelles subventions obtenues par la Ville en cours d'année seront intégrées dans le budget.

Liste des principales inscriptions de subventions prévisionnelles :

- Réhabilitation des vestiaires Stade Pont Bernon : 590 K€ ;
- Réfection des planchers du Musée : 368K€ ;
- Conformité électrique de la cathédrale : 275K€ ;
- Aménagement de la place Saint-Mansuy : 112K€ ;
- Vidéoprotection : 63K€ ;
- Aménagement du théâtre Vauban : 50K€
- Accompagnement du réseau de chaleur : 39K€ ;
- Aménagement cyclable mobilité douce : 31K€ ;
- Rénovation toiture M Humbert : 43K€
- Aménagement du théâtre de verdure : 18K€
- Restauration tableau St Mansuy : 18K€.

Les autres inscriptions du chapitre 13 concernent :

- Le produit des amendes de police reversé par l'Etat : 100K€ ;
- Subvention participation dispositif Couleur de Quartier et OPAH : 51K€ ;

Le virement de la section de fonctionnement : 2 949 002 €

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement atteint 2,95M€ en 2025 contre 2,64M€ en 2025.

Les emprunts : 0 €

La Ville a fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt en 2026 afin de poursuivre la réduction de son encours de dette et de conforter sa trajectoire de désendettement, tout en améliorant sa capacité de désendettement comme cela a été exposé au moment du DOB du 7 avril 2026.

Les dotations et fonds divers : 2 347 304 €

Pour 2026, les dotations et fonds divers (hors 1068) sont prévus à 460 000 €, en baisse de 27,6 % par rapport à 2025, principalement en raison d'un FCTVA attendu plus faible (430 000 € contre 606 000 €), lié à des dépenses éligibles prévisionnelles réduites.

Les recettes issues des taxes d'aménagement sont estimées avec prudence, à 30 000 € contre 90 000 € en 2025, en raison de l'incertitude liée au transfert de leurs gestion à la DGFIP.

Enfin, l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) atteint 1 887 304 €, illustrant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie budgétaire développée au moment du DOB. Cet excédent, supérieur au seuil minimum réglementaire, permet d'assurer la couverture des besoins financiers tout en constituant une réserve significative

pour soutenir les opérations futures. Il se décompose en un besoin de couverture de 498 544,12 € et une réserve de 1 388 759,47 €, renforçant ainsi la solidité financière du budget annexe.

Opération sous mandat : 1 380 €

Le solde des travaux de mobilité concernant la piste cyclable sur la V52 s'élève à 1 380 €, correspondant à la dernière facture parvenue tardivement et non réglée en 2025. Ces travaux, relevant de la compétence de la CC2T, avaient été inscrits en opération sous mandat et équilibrés par une recette correspondante.

Les opérations d'ordre : 2,15M€

Les opérations d'ordre intègrent principalement les recettes d'amortissements des immobilisations (1,94 M€) et les écritures patrimoniales pour intégration des frais d'études et d'insertion dans les immobilisations de travaux (200k€).

b. Les dépenses d'investissement

Le budget primitif 2026 traduit des arbitrages fermes et sélectifs, rendus nécessaires par le niveau de contrainte pesant sur les finances communales. L'objectif retenu n'est pas de renoncer à investir, mais de maintenir une capacité d'action en concentrant les moyens disponibles sur les opérations prioritaires et en limitant le volume global des engagements. Dans ce cadre, la Ville engage néanmoins un chantier structurant avec l'inscription de 600 K€ de crédits de paiement en 2026 pour la réfection de la toiture du gymnase Balson.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement atteignent 9 669 851€ et représentent 25,07% des inscriptions budgétaires du budget principal. Les dépenses se répartissent entre les dépenses réelles (6 939 436,54 €), les opérations d'ordre (920 000 €) et le résultat d'investissement reporté (1 810 414,46 €).

Evolution des dépenses d'investissement budgétées

	BUDGET TOTAL 2025	BP 2026 y/c RAR	EVOLUTION
20 - Immobilisations incorporelles	324 771 €	383 673 €	18,1%
204 - Subventions d'équipements versées	511 967 €	799 697 €	56,2%
21 - Immobilisations corporelles	2 159 270 €	1 565 890 €	-27,5%
23 - Immobilisations en cours	2 527 083 €	2 661 797 €	5,3%
10 - Dotations, fonds divers	10 300 €	0 €	-100,0%
13 - Subventions d'investissement	105 785 €	0 €	-100,0%
16 - Remboursement d'emprunts	1 532 000 €	1 527 000 €	-0,3%
26 - Participations et créances rattachées	0 €		
458101 - Opération sous mandat	750 000 €	1 380 €	-
Total des dépenses réelles d'investissement	7 921 175,94 €	6 939 437 €	-12,4%
040 - Opérations d'ordre entre sections	740 000 €	720 000 €	-2,7%
041 - Opérations patrimoniales	533 970 €	200 000 €	-62,5%
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 273 970,00 €	920 000 €	-27,8%
001 - Solde d'exécution reporté	2 169 214,06 €	1 810 414 €	-16,5%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 364 360 €	9 669 851 €	-14,9%

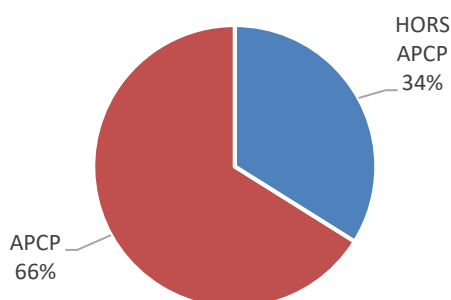
Les opérations inscrites au budget primitif 2026 concernent principalement des travaux engagés lors des exercices précédents et appelés à se poursuivre cette année : conformité électrique de la cathédrale, réhabilitation des vestiaires du stade Pont Bernon, restauration du musée, concession d'aménagement...

Une grande partie de ces projets s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, sous forme de programmes et, le cas échéant, d'opérations, impliquant une budgétisation étalée sur plusieurs exercices. Une

actualisation de la programmation annuelle des investissements fait par ailleurs l'objet d'une délibération distincte.

Le montant des reports intégrés au budget 2026 s'élève à 280 566 €. Ces restes à réaliser comprennent notamment des dépenses liées au gravillonnage de la place Saint-Mansuy (86 K€), aux travaux de revêtement de sol et de coulage de résine dans la salle de l'Arsenal (63 K€), ainsi qu'à la conservation et à la restauration du tableau de Saint-Mansuy (44 K€). Le détail des reports figure dans le compte financier unique 2025.

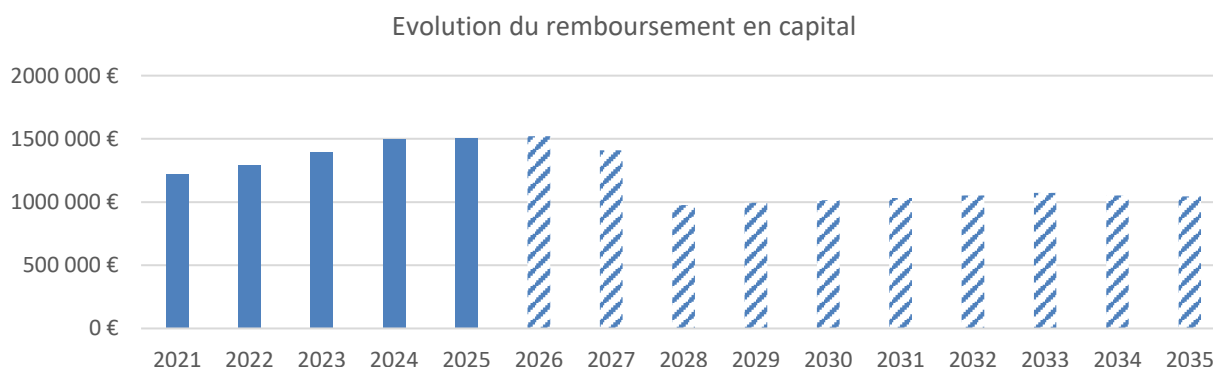
Sur un total de 4,57M€ de dépenses réelles d'investissement (hors remboursement en capital et résultat reporté d'investissement), 3,58M€ sont gérées en AP/CP contre 1,83M€ gérées hors AP/CP.



Les emprunts et dettes assimilés : 1 527 000 €

Toutes choses égales par ailleurs, les flux de remboursement en capital devraient augmenter en 2025 du fait d'une hausse mécanique des remboursements en capital et des nouveaux emprunts souscrits ces dernières années, notamment en 2025 avec des emprunts à hauteur de 1,4M€.

Le remboursement en capital de 2026 serait stable par rapport au budget 2025 pour atteindre 1,52M€.



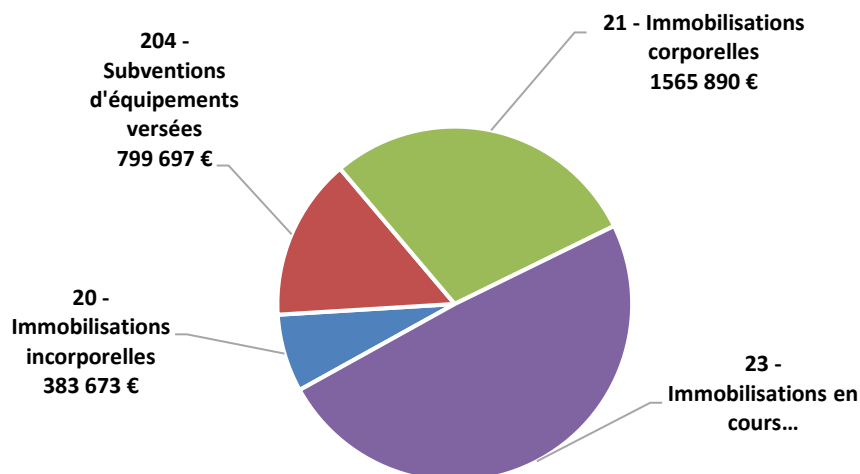
L'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 16 446 799 € et passera sous la barre des 15M€ à fin 2026, en l'absence de recours à l'emprunt sur cet exercice.

Au 1er janvier 2026, la dette de la Ville de Toul reste répartie de manière cohérente entre les types de risques et affiche une bonne stabilité avec une forte représentation des taux fixes (72%).

Les dépenses d'équipement : 5 412 437 €

Les dépenses d'équipement prévues au budget primitif 2026 s'élèvent à 5,41 M€, en légère baisse de 2,03 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution traduit un recul des investissements, tant matériels

qu'immatériels, dans un contexte de diminution des recettes d'investissement. Un montant de 350K€ est inscrit dans le but d'intégrer l'échange avec le diocèse du presbytère avec le local adjacent au cinéma.



→ **Les dépenses d'équipements gérées en AP/CP : 3 577 478 €**

Les crédits inscrits au budget primitif 2026 sont déclinés conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement et des AP/CP associés.

Liste des projets inscrits au budget primitif 2026 et gérés en AP/CP avec le montant des CP associés :

- **Restructuration des planchers du musée : 164 184 €**
- **La conformité électrique de la cathédrale : 477 962 €**
- **Travaux d'accompagnement du réseau de chaleur : 67 171 €**
- **Réhabilitation de la crèche Roger Rolin : 28 589 €**
- **La reconquête du centre ancien à travers la concession d'aménagement : 400 000 €**
- **Réhabilitation des vestiaires du stade Pont-Bernon : 840 035 €**
- **Réhabilitation du local 14 place du marché destiné à une activité d'artisanat d'art : 42 000 €**
- **Restauration des vitraux Sud et Salle des Archives : 14 878 €**
- **Réhabilitation et extension du gymnase Balson : 600 000 €**
- **Entretien et travaux des bâtiments : 193 246 €**
- **Remise en état toiture salle de l'Arsenal : 28 000 €**
- **Remplacement des véhicules et engins : 52 000 €**
- **Subventions habitat Couleur de quartier et OPAH-RU : 364 532 €**
- **Ressources numériques et vidéoprotection : 180 689 €**

→ **Les dépenses d'équipements gérées hors AP/CP : 1 833 579 €**

Liste non exhaustive des dépenses d'équipements hors AP/CP qui intègrent également les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services (matériel, outillage, mobilier...) :

- Acquisition (échange) local adjacent au cinéma 350 000€
- Travaux de réhabilitation du Théâtre Vauban : 141 000€
- Aménagement et sécurisation rue de Verdun : 65 000€

- Fouilles archéologique préventive Place St Mansuy : 50 000€
- Acquisition d'œuvres pour Salle du Trésor (financé par mécénat) : 43 700€
- Travaux suite à la fin du RTC : 40 000€
- Changement des 9 moteurs du gril de la salle de l'Arsenal : 32 715€
- Réfection de la fosse du trampoline au gymnase Faveaux : 31 000€
- Acquisition de matériel topographique : 21 500€

→ **Opération sous mandat : 1 380 €**

En 2025, des travaux de mobilité douce ont été réalisés avec la création d'une piste cyclable sur la V52. Ces travaux relevaient de la compétence intercommunale et ont été inscrits en opération sous mandat au chapitre 458101, avec une contrepartie en recettes au chapitre 4580201.

En 2026, la somme de 1 380 € est inscrite, correspondant au solde de l'opération.

Les autres dépenses d'investissement : 2 730 414 €

Les dépenses d'ordre représentent 920 k€ et intègrent les amortissements des subventions d'équipements amortissables, l'intégration des travaux en régie (valorisation en investissement), le transfert des publicités et des études vers les comptes de travaux ainsi que le solde d'exécution reporté (1 810 414€).

Le budget annexe Stationnement Parking Poincaré

I. Présentation générale du budget annexe

Depuis le 8 mars 2022, la Ville a, par délibération, créé le budget annexe « Parking Poincaré », suite à la mise en enclos du site par l'installation d'un système de barriérage, requalifiant le stationnement en parc aménagé relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC) et l'intégrant à une régie municipale à autonomie financière.

Il est rappelé que le parking est exploité depuis le 1er août 2022 et comprend 103 emplacements, dont 3 réservés aux personnes à mobilité réduite. Sa gestion est retracée dans un budget annexe, les crédits étant exprimés hors taxes conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4.

Les propositions budgétaires ont été validées par le conseil d'exploitation en date du 14 avril 2026.

Il est précisé que le budget annexe 2026 est équilibré en dépenses et en recettes dans chacune de ses deux sections, sans recours au budget principal, conformément aux dispositions de l'article L.2224-2 du CGCT, lesquelles interdisent la prise en charge par le budget général des dépenses d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Le budget primitif 2026 s'établit à 175 704 €, contre 163 830 € en 2025. Cette évolution apparente ne traduit pas une augmentation réelle des dépenses, mais résulte d'inscriptions en section d'investissement destinées à assurer l'équilibre budgétaire, conformément aux règles applicables.

a. Section d'exploitation

La section d'exploitation est équilibrée à hauteur de 64 704 € de la manière suivante :

	BP 2025	BP 2026
DEPENSES D'EXPLOITATION (estimées)		
011 - Charges à caractère général	33 108 €	15 850 €
012 - Charges de personnel	15 000 €	15 500 €
65 - Autres charges de gestion courante	800 €	800 €
67 - Charges exceptionnelles	200 €	54 €
69 - Impôts sur les bénéficiés et assimilés	0 €	
022 - Dépenses imprévues	0 €	
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	32 000 €	32 500 €
Total des dépenses d'exploitation	81 108 €	64 704 €
RECETTES D'EXPLOITATION (estimées)		
75 - Autres produits de gestion courante	60 000 €	55 500 €
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	5 100 €	8 100 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	16 008 €	1 104 €
Total des recettes d'exploitation	81 108 €	64 704 €

En dépenses d'exploitation

Les charges à caractère général pour 15 850 € se composent de :

- Entretien du parking (refacturation propreté, déneigement, balayage, espaces verts...) : 3 100 € ;
- Prestation d'astreinte téléphonique pour l'assistance auprès des usagers : 2 850 € ;
- Refacturation des consommations électriques : 1 500 €
- Diverses fournitures et petits équipements (tickets, flyers, carte abonnement...) : 2 400 € ;
- Charges de maintenance du site : 4 000 € ;

- Frais carte bancaire : 1 200 € ;
- Assurance du véhicule : 800 €.

Les charges de personnel correspondent au remboursement au budget de la ville des frais de mise à disposition de deux agents communaux à temps non complet. La prévision budgétaire s'élève à 4 500€ en 2026 correspondant à un ETP de 0.36 correspondant au temps agents sur la gestion du parking Poincaré.

Les autres charges de gestion courante se composent uniquement de l'hébergement informatique pour 800€.

Le parking Poincaré ne devrait pas faire l'objet d'un impôt sur les bénéfices et assimilés au vu du résultat d'exploitation réalisé en 2025.

Enfin, les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements des équipements qui forment le parking Poincaré pour un total de 32 500€.

En recettes d'exploitation

Les recettes intègrent essentiellement les produits issus de l'exploitation du parking avec la vente :

- Des places horaires et les abonnements de stationnement : 40 500 € ;
- Des ventes d'abonnement de stationnement : 10 000€
- Des redevances de l'Hôpital Saint Charles pour les places du personnel médical : 4 800 € ;
- Des cartes abonnées : 200 €.

Un résultat d'exploitation excédentaire de 1 103,91€ est repris dans le budget 2026.

Enfin, les dépenses d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement versées dans le cadre des travaux d'aménagement du parking s'élèvent à 8 100 €.

b. Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 111 000,36 € de la manière suivante :

En dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement de dépenses d'équipement pour assurer le bon fonctionnement du parking avec notamment l'acquisition d'une nouvelle barrière suite à des dégradations régulières (passage forcé des véhicules), un ordinateur portable pour faciliter la gestion à distance.

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement versées dans le cadre des travaux d'aménagement du parking.

	BP 2025	BP 2026
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (estimées)		
21 - Immobilisations corporelles	77 622 €	102 900 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	5 100 €	8 100 €
Total des dépenses d'investissement	82 722 €	111 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (estimées)		
13 - Subventions d'investissement	0 €	0 €
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	32 000 €	32 500 €
001 - Résultat reporté	50 722 €	78 500 €
Total des recettes d'investissement	82 722 €	111 000 €

En recettes d'investissement

Les recettes d'investissement intègrent un résultat reporté de 78 500 €, destiné à être mobilisé dans le cadre de la reprise envisagée au 1er janvier 2027 de la gestion du parking République, actuellement exploité en délégation de service public par la société Indigo.

Les autres inscriptions correspondent à des écritures d'ordre nécessaires à l'amortissement du parking ainsi que des biens qui le composent.